

DEC171775DR12

Décision portant nomination de Mme Anne BERNARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7259 intitulée Neurobiologie des interactions cellulaires et neurophysiopathologie (NICN)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151309DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7259 intitulée Neurobiologie des interactions cellulaires et neurophysiopathologie et nommant M. Michel KHRESTCHATISKY en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR UMR7259 en date du 27 février 2017 ;

Considérant que Mme Anne BERNARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 25 au 27 avril 2017 et du 16 au 18 mai 2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Anne BERNARD, Ingénieure d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7259 intitulée Neurobiologie des interactions cellulaires et neurophysiopathologie, à compter du 17 juillet 2017

Mme Anne BERNARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anne BERNARD est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20 juillet 2017

Le directeur de l'unité
M. Michel KHRESTCHATISKY

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du président de l'université d'Aix-Marseille
M. Yvon BERLAND